

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

Conseil d'administration du 25 juin 2021 :
Délibération n° 101/2021/CAB

Sujet : Procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2021 est proposé au vote des conseillers.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 25 juin 2021

La Présidente de l'Université de Limoges

Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2021.
Transmis au rectorat académique le 28/06/2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*